

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-5.1 MODIFICATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BOURSES D'EXCELLENCE IDM DU «FONDS DE L'INSTITUT DE DESIGN MONTRÉAL» CRÉÉ LE 27 OCTOBRE 2009
2017-A0016-0122^e-179

le Comité exécutif approuve la modification des critères d'attribution prévus à la clause 4.3 de la Convention de donation et de création de fonds intervenue entre l'Institut de Design Montréal et l'Université de Montréal, le 27 octobre 2009, selon les dispositions du document **2017-A0016-0122^e-179.1** déposé aux archives.

E-0122-5.2 TRANSFERT DES SOMMES DÉTENUES DANS LE «FONDS COMMÉMORATIF CAROLINE FINK» DE L'INSTITUT DE DESIGN MONTRÉAL VERS LE «FONDS COMMÉMORATIF CAROLINE FINK» CRÉÉ À L'INITIATIVE DE LA FAMILLE ET DES AMIS
2017-A0016-0122^e-200

le Comité exécutif approuve le transfert du solde de la valeur marchande du «Fonds Commémoratif Caroline Fink» créé, le 22 mars 2001, par l'Institut Design Montréal, au «Fonds Institut de Design Montréal Caroline-Fink» créé sous le nom «Fonds Commémoratif Caroline Fink», le 5 décembre 2000, par la famille et les amis de Caroline Fink, conformément au document **2017-A0016-0122^e-200** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-5.3 NÉGOCIATION DE LA 1E CONVENTION COLLECTIVE DU SÉSUM-AFPC-FTQ DES CLINICIENS RÉSIDENTS ET INTERNES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE – CONSTITUTION DU COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION, MANDATS DE NÉGOCIATION ET DE SIGNATURE
2017-A0016-0122^e-182

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-182** déposé aux archives:

- constitue le comité patronal de négociation pour la négociation de la première convention collective du SÉSUM-cliniciens résidents et internes de la Faculté de médecine vétérinaire.

Le comité est composé des personnes suivantes:

- M^{me} **Geneviève Drapeau**, conseillère juridique, Division des affaires juridiques, Secrétariat général, à titre de porte-parole;
 - M^{me} **Emilie Carrière**, conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines;
 - M. **Luc Des Côteaux**, vice-doyen, Faculté de médecine vétérinaire;
 - M. **Guy St-Jean**, directeur des services professionnels, Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV)
- confie au comité de négociation le mandat suivant:
- négocier au nom de l'Université de Montréal la première convention collective avec le SÉSUM-cliniciens résidents et internes de la Faculté de médecine vétérinaire.
- Dans l'éventualité où une entente interviendrait suivant les paramètres du présent mandat, autoriser les personnes suivantes à signer la convention collective, pour et au nom de l'Université:

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

- M. **Guy Breton**, recteur;
- M. **Jean Charest**, vice-recteur aux ressources humaines et à la planification;
- M^{me} **Isabelle Dufour**, directrice générale, Direction des ressources humaines;
- M. **Yves Du Sablon**, directeur des relations du travail, Direction des ressources humaines;
- M^{me} **Emilie Carrière**, conseillère en relations du travail, Direction des ressources humaines;
- M. **Luc Des Côteaux**, vice-doyen, Faculté de médecine vétérinaire;
- M. **Guy St-Jean**, directeur des services professionnels, Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV).

E-0122-5.4 PROJET DE RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS SUR LE CAMPUS DE LA MONTAGNE – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET POUR SIGNATURE DES CONTRATS
2017-A0016-0122^e-183

le Comité, conformément au document **2017-A0016-0122^e-183** déposé aux archives:

- autorise la Direction des immeubles à procéder à trois appels d'offres publics pour les contrats de services professionnels (i) d'architecture, (ii) de génie mécanique et électrique, et (iii) de génie civil et structure, pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (« PFT ») pour la réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne dans le cadre du dossier d'opportunité et du dossier d'affaires en vertu de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- suite aux négociations des honoraires qui auront lieu avec les professionnels qui auront été retenus suite aux trois appels d'offres publics et sous réserve du respect du budget établi pour l'ensemble des services professionnels pour la réalisation du PFT, autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que les contrats de services professionnels susmentionnés et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.5 PROJET DE RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS SUR LE CAMPUS DE LA MONTAGNE – AUTORISATION POUR PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES DE SERVICES DE GESTIONNAIRE DE PROJET ET POUR SIGNATURE DU CONTRAT
2017-A0016-0122^e-184

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-184** déposé aux archives **autorise:**

- la Direction des immeubles à procéder à un appel d'offres public pour un contrat de services professionnels de gestionnaire de projet pour l'élaboration d'un dossier d'opportunité et d'un dossier d'affaires en vertu de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique et pour rendre les services requis pour la réalisation des projets de réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne, cette dernière portion du contrat étant toutefois conditionnelle à l'approbation du dossier d'affaires par le Conseil des ministres;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 13

**Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat ainsi que le contrat susmentionné avec le soumissionnaire qui aura été retenu suite à l'appel d'offres public et dont la soumission ne devra pas excéder 600 000 \$, plus taxes, pour l'étape du dossier d'opportunité, et 4 M\$, plus taxes, pour l'élaboration du dossier d'affaires ainsi que les services requis pour la réalisation des projets de réaffectation des espaces, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.6 PROJET 51933 FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES (FIS #35279) – MISE AUX NORMES U4 D'UNE CHAMBRE D'INHALATION (PAVILLON ROGER-GAUDRY) – AUTORISATIONS POUR LE PROJET ET LE CHOIX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2017-A0016-0122^e-195

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-195** déposé aux archives, confirme que la réalisation du projet 51933 (FIS #35279) et le choix de l'entrepreneur, PROCOVA inc., ont été autorisés et, si besoin est, autorise la réalisation de ce projet et entérine le choix de cet entrepreneur rétroactivement.

E-0122-5.7 PROJET 52178 FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES (FIS #35280) – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (PAVILLON PAUL-G.-DESMARAIS) – AUTORISATIONS POUR LE PROJET ET LE CHOIX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
2017-A0016-0122^e-196

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-196** déposé aux archives, confirme que la réalisation du projet 52178 (FIS #35280) et le choix de l'entrepreneur, St-Denis Thompson inc., ont été autorisés et, si besoin est, autorise la réalisation de ce projet et entérine le choix de cet entrepreneur rétroactivement.

E-0122-5.8 PROJET 55232 FONDS D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES (FIS #35281) – AMÉNAGEMENT DU BRAMS (PAVILLON MARIE-VICTORIN) – AUTORISATION POUR LE CHOIX DE L'ENTREPRENEUR
2017-A0016-0122^e-197

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-197** déposé aux archives, **confirme:**

- que la réalisation du projet 55232 -Lot 1- (Démolition) et le choix de l'entrepreneur général 8919470 Canada inc. ont été autorisés et, si besoin est, autorise la réalisation de ce projet et entérine le choix de cet entrepreneur rétroactivement;
- que le choix de l'entrepreneur général Groupe Piché construction inc. pour le projet 55232 et 55368 -Lot 2- (Construction) a été autorisé et, si besoin est, entérine le choix de cet entrepreneur rétroactivement.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-5.9 CAMPUS MIL – CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE-RAMPE RELIANT LE COMPLEXE DES SCIENCES ET LA STATION DE MÉTRO ACADIE (PROJET 55400) – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE
2017-A0016-0122^e-201

Le Comité exécutif conformément au document **2017-A0016-0122^e-201** déposé aux archives autorise:

- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, une lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat et un contrat de services professionnels d'architecture avec le Consortium MSDL/Lemay/NFOE pour le projet de construction d'un lien piétonnier (passerelle-rampe) reliant le Complexe des sciences et la station de métro Acadie, pour un coût évalué à 350 000 \$ (\pm 20 %) avant taxes, après que ces lettre et contrat aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, une lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat et un contrat de services professionnels en ingénierie avec la firme SDK et associés inc. pour le projet de construction d'un lien piétonnier (passerelle-rampe) reliant le Complexe des sciences et la station de métro Acadie, pour un coût évalué à 275 000 \$ (\pm 20 %) avant taxes, après que ces lettre et contrat aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.10 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
2017-A0016-0122^e-202

Après délibération, sur proposition dûment faite par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et conformément au document **2016-A0016-122^e-202** et son **annexe** déposés aux archives,

il est résolu par le Comité exécutif

1. qu'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 juin 2018, des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 163 300 760 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes:
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

-
- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux Universités, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes:
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le Gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
 3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tiendra compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes:
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, modifié par le décret numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
 5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants:
Le recteur;
Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures;
Le secrétaire général; ou

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 13

**Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

le vice-recteur adjoint aux finances;
de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

E-0122-5.11 VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR LE CAMPUS MIL
2017-A0016-0122^e-204

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-204** déposé aux archives, **autorise:**

- la vente du lot numéro 5 273 842, d'une superficie de 4 782,3 m², ainsi qu'une partie du lot numéro 5 273 845 d'une superficie de 10 715,9 m² (lot projeté numéro 6 115 318), du cadastre du Québec à 10415987 Canada Inc., pour la somme de 45 510 000 \$, payable en entier lors de la signature de l'acte de vente;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à accepter et à signer, pour et au nom de l'Université, l'offre d'achat des lots susmentionnés soumise par 10415987 Canada Inc. le 22 septembre 2017 ainsi que l'acte de vente qui y donnera effet et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.12 MANDAT D'ÉVALUATION DU PAVILLON J.-ARMAND-BOMBARDIER 2017-A0016-0122^e-207

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-207** déposé aux archives, **autorise:**

- l'amendement des articles 8.2.2 et 10.5 du contrat d'indivision intervenu le 6 octobre 2009 entre l'Université de Montréal et La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (« **l'École Polytechnique** ») afin que la valeur marchande des droits indivis (50 %) détenus par l'Université dans le Pavillon J.-A.-Bombardier soit établie par la Société québécoise des infrastructures (« **SQI** »), pour les fins de la vente de ces droits indivis à l'École Polytechnique;
- l'Université à confier un mandat à la SQI d'établir la valeur marchande des droits indivis (50 %) détenus par l'Université dans le Pavillon J.-A.-Bombardier, aux fins ci-dessus;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à signer, pour et au nom de l'Université, une lettre adressée par l'Université et l'École Polytechnique à SQI constatant l'amendement et le mandat ci-dessus, après que cette lettre ait été visée par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.13 AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE RECHERCHE CIMIA - CAMPUS ST-HYACINTHE (PROJET 55365) - MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
2017-A0016-0122^e-209

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-209** déposé aux archives, autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, un contrat de services professionnels d'ingénierie avec SNC-Lavalin inc. s'élevant à 457 058 \$ (avant taxes), constituant le deuxième volet du contrat cadre qui a été accordé à ladite firme pour le projet de l'aménagement d'une plateforme commune de recherche CIMIA (55365-626) et dont le montant total s'élève à **486 058 \$** (avant taxes), après que ce contrat ait été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.14 AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE RECHERCHE CIMIA - CAMPUS ST-HYACINTHE (PROJET 55365) - MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
2017-A0016-0122^e-210

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-210** déposé aux archives, autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, un contrat de services professionnels d'architecture avec BGLA inc. s'élevant à 619 020 \$ (avant taxes), constituant le deuxième volet du contrat cadre qui a été accordé à ladite firme pour le projet de l'aménagement d'une plateforme commune de recherche CIMIA (55365-626) et dont le montant total s'élève à **660 420 \$** (avant taxes), après que ce contrat ait été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.15 CONTRAT POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS AVEC LE CONGO – PROJET « APPUI À L'IMPLANTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION DES PARAMÉDICAUX AU CONGO »
2017-A0016-0122^e-203

Le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-203** déposé aux archives:

- approuve la conclusion, au nom de l'Université de Montréal, du Contrat de services de consultants à intervenir avec le Ministère de l'Enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi de la République du Congo, pour la réalisation du projet «Accompagnement du Ministère de la Santé et de la Population dans l'implantation, sous forme de projet pilote, des nouveaux programmes de formation développés par le projet «Appui au développement des ressources humaines pour de la santé-Formation initiale»;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

- autorise le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. **Guy Lefebvre**, à signer le Contrat de services de consultants après que celui-ci aura été visé par la Division des affaires juridiques et autorisé par le gouvernement du Québec tel que requis par la *Loi sur le Ministère des Relations internationales* (L.R.Q. c.M-25.1.1).

E-0122-5.16 RÉSILIATION DE «LICENSE AGREEMENT» ENTRE L'UDEM, RSEM, ET AMORCHEM HOLDING – LICENSE AGREEMENT ENTRE L'UDEM, RSEM ET SPECIFICIT PHARMA INC.
2017-A0016-0122^e-188

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-188** et son **annexe** déposés aux archives:

- approuve la résiliation du « License Agreement » signée entre l'UdeM, RSEM et Amorchem Holding;
- approuve l'exécution du « Binding Term Sheet for Licence Agreement » à intervenir entre l'UdeM, RSEM et SpecificT Pharma Inc., le tout selon le document portant la cote **2017-A0016-0122^e-188.1** et déposé aux archives;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le document de résiliation du « License Agreement » et le « Binding Term Sheet for Licence Agreement » après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques;
- approuve l'exécution du « Licence Agreement » à intervenir entre l'UdeM, RSEM et SpecificT Pharma Inc., si les conditions sont conformes aux éléments présentés dans le « Binding Term Sheet for Licence Agreement » avec une marge acceptée de négociation de 10% pour les termes financiers, et autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à le signer après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer des amendements du « Licence Agreement » si des modifications portant sur des termes financiers mineurs devaient être apportées au dit « Licence Agreement », après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0122-5.18 RÈGLEMENT SUR LES AUTORISATIONS DE CONCLURE ET DE SIGNER AU NOM DE L'UDEM DES DOCUMENTS DE LA NATURE D'UN CONTRAT (10.6) - DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ACCORDS INTERNATIONAUX
2017-A0016-0122^e-208

le Comité exécutif, conformément au document **2017-A0016-0122^e-208** déposé aux archives, délègue ses pouvoirs de déposer, conclure et signer toute demande et entente selon les modalités prévues aux articles 11.2.2 et 11.2.5 du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer au nom de l'Université de Montréal des documents de la nature d'un contrat, en remplaçant le montant de 300 000 \$ par 1 000 000 \$ et celui de 500 000 \$ par 2 000 000 \$ lorsqu'une demande de subvention vise une des organisations ci-après énumérées:

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

Catégorie	Bailleur de fonds	Nom
Coopération bilatérale	AFD/France	Agence Française de Développement
	SADC/Suisse	Swiss Agency for Development and Cooperation
	CTB/Belgique	Agence Belge de Développement
	GIZ/Allemagne	Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit
	Luxdev/Luxembourg	Luxembourg Development Cooperation Agency
	DFID/Angleterre	Department for International Development
Banques de développement	BM	Banque Mondiale
	BDEAC	Banque de Développement des États d'Afrique Centrale
	IBD	Inter-American Development Bank
	BAD	Banque Africaine de Développement
	ADB	Banque Asiatique de Développement
Grands Fonds et Fondations	Fondation Bill et Mélinda Gates	Fondation Bill et Mélinda Gates
	IMF	Fonds Monétaire International
	OFID	Fonds de l'OPEP pour le Développement International
Nations Unies	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
	UNOPS	Bureau des Nations Unies pour le Service d'Appui aux Projets
Union européenne	UE	Union européenne - toute agence ou fonds de la Commission européenne
	DEVCO	Direction Générale pour la Coopération Internationale et le Développement
Canada	CRDI-IDRC	Centre de recherches pour le développement international

E-0122-6.1

CENTRE DE RECHERCHES MATHÉMATIQUES – RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR
2017-A0016-0122^e-174

le Comité exécutif nomme **M. Luc Vinet** à titre de directeur du Centre de recherches mathématiques pour un deuxième mandat d'une durée de 4 ans, débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2021, conformément au document **2017-A0016-0122^e-174** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-6.2 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) –
RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
2017-A0016-0122^e-175

le Comité exécutif nomme Dr **Marc Therrien** à titre de directeur scientifique de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC) pour un deuxième mandat d'une durée de 4 ans, débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2021, conformément au document **2017-A0016-0122^e-175** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-6.3 CHAIRE MERCK CANADA EN PHARMACOLOGIE DE L'UDEM – NOMINATION DU
TITULAIRE
2017-A0016-0122^e-191

le Comité exécutif nomme M. **Jean-Philippe Gratton**, professeur titulaire au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Merck Canada en pharmacologie de l'Université de Montréal, et ce, pour la durée de son mandat à titre de directeur du Département de pharmacologie et physiologie, conformément au document **2017-A0016-0122^e-191** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-6.4 CHAIRE DE LA FAMILLE BLANCHARD POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN
SOINS PALLIATIFS DE L'UDEM – NOMINATION DE LA TITULAIRE
2017-A0016-0122^e-190

le Comité exécutif nomme D^{re} **Nathalie Caire Fon**, professeure adjointe au Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire de la famille Blanchard pour l'enseignement et la recherche en soins palliatifs de l'Université de Montréal, et ce, pour la durée de son mandat à titre de directrice du Département de médecine de famille et de médecine d'urgence, conformément au document **2017-A0016-0122^e-190** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-6.5 CHAIRE ELI LILLY CANADA DE RECHERCHE EN SCHIZOPHRÉNIE – NOMINATION DU
TITULAIRE
2017-A0016-0122^e-192

le Comité exécutif nomme M. **Stéphane Potvin**, professeur agrégé sous octroi au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de quatre (4) ans, prenant effet le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 30 juin 2021, conformément au document **2017-A0016-0122^e-192** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-6.6 CHAIRE ROGER DES GROSEILLERS D'ONCOLOGIE CHIRURGICALE HÉPATO-BILIAIRE ET PANCRÉATIQUE DE L'UDEM – NOMINATION DU TITULAIRE
2017-A0016-0122^e-193

le Comité exécutif nomme Dr **Simon Turcotte**, professeur adjoint au Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Roger Des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans prenant effet le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2022, conformément au document **2017-A0016-0122^e-193** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0122-6.7 CHAIRE FAYOLLE-MAGIL CONSTRUCTION EN ARCHITECTURE, BÂTIMENT ET DURABILITÉ DE L'UDEM – NOMINATION DU TITULAIRE
2017-A0016-0122^e-194

le Comité exécutif nomme M. **Gonzalo Lizarralde**, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, en tant que titulaire de la Chaire Fayolle-Magil Construction en architecture, bâtiment et durabilité, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 1^{er} octobre 2017 et se terminant le 30 septembre 2022, conformément au document **2017-A0016-0122^e-194** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-6.8 CHAIRE EN PAYSAGE ET EN ENVIRONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – NOMINATION DU TITULAIRE – AMENDEMENT
2017-A0016-0122^e-199

le Comité exécutif amende la résolution E-0121-5.1 et nomme M. **Sylvain Paquette**, professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, en tant que titulaire de la Chaire en paysage et en environnement de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2022, conformément au document **2017-A0016-0122^e-199** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0122-6.9 ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE – NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM
2017-A0016-0122^e-177

le Comité exécutif nomme M. **Jean Proulx**, professeur titulaire à l'École de criminologie, à titre de directeur intérimaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, et ce, pour une période de six mois, débutant le 10 octobre 2017 et se terminant le 10 avril 2018, conformément au document **2017-A0016-0122^e-177** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 12 de 13

Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-6.10 FACULTÉ DE MÉDECINE – NOMINATION D'UN VICE-DOYEN
2017-A0016-0122^e-186

le Comité exécutif nomme M. **Pierre Belhumeur**, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie, à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine, et ce, pour la période débutant le 11 octobre 2017 et se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2020, conformément au document **2017-A0016-0122^e-186** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0122-6.11 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2017-A0016-0122^e-173

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2017-A0016-0121^e-173.1** déposé aux archives.

E-0122-6.12 FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE – NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE FACULTÉ
2017-A0016-0122^e-198

le Comité exécutif nomme M. **Tony Leroux**, vice-doyen à la Faculté de médecine, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente en vertu de l'article 29,03A paragraphe d) des Statuts de l'Université, et ce, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2020, conformément au document **2017-A0016-0121^e-198** déposé aux archives.

E-0122-6.13 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES ÉTUDIANTS – NOMINATION D'UN MEMBRE
2017-A0016-0122^e-185

le Comité exécutif nomme M^{me} **Muriel Di Battista**, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre étudiant au Comité de discipline pour les étudiants, et ce, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2021, conformément au document **2017-A0016-0121^e-185** et son annexe déposés aux archives.

E-0122-6.14 INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL (ICM) – NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA RECHERCHE
2017-A0016-0122^e-176

le Comité exécutif recommande la nomination de **Dr Jean-Claude Tardif** à titre de directeur de la recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), conformément au document **2017-A0016-0122^e-176** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 13 de 13

**Résolutions adoptées à la 0122^e séance
Tenue le 10 octobre 2017**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-6.15 OCTROI DE GRADES
2017-A0016-0122^e-178

le Comité exécutif décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal (conformément aux documents **2017-A0016-0122^e-178 à 178.3**), de Polytechnique Montréal (documents **178.4 à 178.6AMENDÉ**), et de l'Université de Montréal (documents **178.7 à 178.20**) déposés aux archives.

E-0122-10.1 ÉVALUATION DES OFFICIERS ET FIXATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE RELATIVE
AUX PROGRESSIONS SALARIALES AU 1^{ER} JUIN 2017
2017-A0016-0122^e-205

le Comité exécutif:

- ajuste le salaire annuel du recteur du même pourcentage que celui prévu par la politique salariale du gouvernement du Québec pour l'année 2017-2018, soit de 1,75 %;
- indexe les échelles de traitement et les salaires des officiers pour l'année financière 2017-2018 de 1,75 %;
- applique la même matrice de progression salariale proposée par la Direction des ressources humaines et utilisée l'année dernière;
- dégage une enveloppe relative à la progression salariale des officiers admissibles d'une somme maximale de 205 500 \$ à laquelle s'ajoutera le montant alloué à la progression salariale du recteur.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 0122^e séance – 2^e partie
Tenue le 23 octobre 2017 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 7 novembre 2017

E-0122-11 OCTROI DE GRADES
2017-A0016-0122^e-215

le Comité exécutif décerne, en date du 17 octobre 2017, les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de l'Université de Montréal conformément aux documents **2017-A0016-0122^e-215** et ses **annexes** déposés aux archives.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot